
PARLEMENT WALLON

SESSION 2010-2011

19 NOVEMBRE 2010

PROPOSITION DE RÉOLUTION

relative à l'hépatite C

déposée par

Mmes Bertouille, Trotta, Salvi et M. Tiberghien

DÉVELOPPEMENT

En Belgique, on estime qu'environ 100.000 personnes seraient porteuses du virus de l'hépatite C. Bien que contaminant 7 fois plus de personnes que le SIDA et tuant 4 fois plus que ce virus, force est de constater qu'encore près de 75% des personnes contaminées ignorent être porteuses du virus de l'hépatite C.

Il s'agit donc d'un véritable problème de santé publique que nous ne pouvons ignorer. Il est aujourd'hui impératif que la Région wallonne, dans le cadre de ses compétences en matière de santé, travaille à la lutte contre cette maladie, l'objectif à terme étant de réduire le nombre de cas porteurs de la maladie.

Le virus de l'hépatite C n'a été identifié qu'il y a peu de temps, en 1989. Il existe plusieurs variétés de virus C réparties en groupes dits «génotypes», numérotés de 1 à 6. Cette maladie se transmet essentiellement par la voie sanguine, bien que la contamination de la mère à l'enfant et par les relations sexuelles non protégées est possible.

Il existe des comportements et des attitudes qui permettent de prévenir ce type de maladie et plus particulièrement les maladies du foie. On peut citer une consommation raisonnable d'alcool, une consommation ordonnée et contrôlée de médicaments, ou encore le non échange d'objets pouvant être en contact avec le sang.

S'il existe une vaccination contre les formes A et B, le type C en est actuellement dépourvu.

On estime ainsi que sur 100 personnes atteintes de l'hépatite C, 90 ne présenteront aucun signe visible de la maladie et ne se sentiront pas malades; 20 à 30 vont guérir spontanément au cours des semaines suivant la contamination; 70 à 80 deviendront des porteurs chroniques de l'hépatite C après 6 mois. Le sang de ces derniers contient le virus qui aura tout le loisir de se multiplier, certains d'entre eux risquent de développer, 10 à 20 ans, après leur contamination une cirrhose du foie, voire plus rarement un cancer du foie.

L'hépatite C est pourtant une maladie dont on peut guérir. Même si les chances de guérison sont évaluées actuellement à 1 chance sur 2 et que les effets secondaires du traitement peuvent être de taille, les personnes dont le traitement est entamé relativement tôt dans la déclaration de la maladie peuvent en guérir.

La Communauté française a adopté en 2005, une résolution sur l'hépatite C ayant 7 objectifs principaux.

Les objectifs de la résolution adoptée par la Communauté française sont les suivants :

- 1° participer activement à la journée nationale de l'hépatite C;
- 2° organiser une campagne de sensibilisation et de prévention auprès des médecins, des groupes dits à risque et du grand public;
- 3° sensibiliser les étudiants de l'enseignement médical et paramédical à la problématique de l'hépatite C et en améliorant leurs connaissances en la matière;
- 4° encourager, en partenariat avec les services de promotion de santé à l'école, les rencontres informatives dans les écoles avec les associations qui s'occupent de la problématique de l'hépatite C;
- 5° mettre à l'ordre du jour de la Conférence interministérielle de la Santé publique la problématique de l'hépatite C et ses différentes dimensions;
- 6° soutenir la recherche scientifique dans la mise au point de nouveaux traitements et ce dans le respect des compétences des niveaux de pouvoir concernés;
- 7° mettre en place un service de soutien, d'aide et d'information en faveur des personnes souffrant de l'hépatite C et de leur famille et ce, dans le respect des compétences des niveaux de pouvoir concernés par le biais notamment des associations reconnues.

L'accent doit être mis sur la prévention et sur l'information. Ainsi, si la prévention relève de la compétence quasiment exclusive de la Communauté française, la Région wallonne peut agir en terme d'information notamment en faveur de groupes cibles à risques. La Région wallonne et la Communauté française ont d'ailleurs collaboré par le passé en matière de prévention et d'information sur l'hépatite C.

La Région wallonne peut également, nous semble-t-il, participer activement aux diverses actions de sensibilisation à la maladie et demander à ce que cette problématique soit inscrite à l'ordre du jour des différentes conférences interministérielles en matière de santé.

Notre région possède également plusieurs centres de compétences dans le domaine de la recherche scientifique et pharmaceutique. Au même titre que pour d'autres maladies, il est impératif que le Gouvernement wallon encourage la recherche d'un vaccin contre l'hépatite C et des traitements améliorant la qualité des soins apportés aux patients.

Enfin, il est essentiel que le travail des associations de patients soit enfin reconnu et soutenu véritablement par le Gouvernement wallon.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative à l'hépatite C

Considérant que l'hépatite C est une maladie particulièrement virulente;

Considérant que l'hépatite C est une maladie qui, non soignée, représente un fort taux de mortalité;

Considérant que, malgré les risques de contamination, cette maladie est et reste méconnue du grand public;

Considérant que la lutte contre l'hépatite C concerne tous les niveaux de pouvoir en Belgique;

Considérant que la recherche scientifique doit être soutenue dans sa recherche d'un traitement et d'un vaccin en vue de lutter contre l'hépatite C;

Considérant que la Région wallonne s'est déjà associée avec la Communauté française en vue de mener une première campagne de sensibilisation;

Considérant qu'il est important que le milieu associatif soit soutenu dans les actions qu'il mène en vue d'aider les patients et leur famille, mais également dans le cadre de leurs différentes actions de sensibilisation;

Considérant que de nombreux intervenants sociaux dépendants directement de la Région wallonne ont des contacts fréquents avec les populations dites à risques.

Que, dès lors, la maîtrise de la problématique doit être totale.

Le Parlement wallon invite le Gouvernement wallon à renforcer la lutte contre l'hépatite C:

1. en participant activement à la journée nationale de l'hépatite C;
2. en organisant des campagnes de sensibilisation et de prévention auprès des acteurs de terrain en contact avec les populations dites à risque;
3. en encourageant les rencontres informatives avec le grand public en collaboration avec les associations qui s'occupent de la problématique de l'hépatite C;
4. en mettant à l'ordre du jour de la Conférence interministérielle de la santé publique la problématique de l'hépatite C et ses différentes dimensions;
5. en soutenant la recherche scientifique dans la mise au point de nouveaux traitements et ce, dans le respect des compétences des niveaux de pouvoir concernés;
6. en mettant en place un service de soutien d'aide et d'information en faveur des personnes souffrant de l'hépatite C et de leur famille et ce, dans le respect des compétences des niveaux de pouvoir concernés par le biais notamment des associations reconnues.

Ch. BERTOUILLE

G. TROTTA

V. SALVI

L. TIBERGHEN